

AVIS AU PUBLIC

Perturbations RGTR – Flèche du Sud

Le public est informé par la présente qu'à l'occasion de la Flèche du Sud, les modifications suivantes s'imposent concernant les bus du RGTR desservant la commune de Bous-Waldbredimus le **mercredi 13 mai 2026 entre 14:00 et 20:00 heures**:

Lignes 411 et L04

Les courses d'autobus au départ de Remich-Gare seront déviées directement via la Place du Marché (CR152C) et la N2 vers Bous – rond-point- à droite rue de Luxembourg – desserte des arrêts 'Bous, Kappell' et 'Bous, Kierch' **du côté opposé** – à droite route de Remich à droite N2 suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bous -Ënner dem Pavé, Bous -Herdermillen, Remich Maatebierg, Remich -Caves St. Martin ainsi que la localité de Stadtbredimus,

Ligne B04

Les courses B04 6071, 6701 seront déviées après la desserte de l'arrêt Greiveldange-Neie Wee à droite via le CR146 en direction de Lenningen – CR144 en direction Ehnen – à droite route du Vin (N10) suite itinéraire normal jusqu'à l'arrêt Remich-Route de Luxembourg - N2 vers Bous – rond-point- à droite rue de Luxembourg – desserte des arrêts 'Bous, Kappell' et 'Bous, Kierch' – à droite route de Remich à droite N2 suite itinéraire normal.

- Les arrêts de Greiveldange -Neie Wee, Greiveldange-Kellerei, Hëttermillen, Bous-Kapell et Bous-Kierch sont desservis du côté opposé.
- Ne seront pas desservis les arrêts de Greiveldange-Gemengebréck et Ehnen-Bromelt.

Ligne B08

Les courses B08 6071, 6701 seront déviées après la desserte de l'arrêt Greiveldange-Neie Wee à droite via le CR146 en direction de Lenningen – CR144 en direction Ehnen – à droite route du Vin (N10) suite itinéraire normal

- Les arrêts de Greiveldange -Neie Wee, Greiveldange-Kellerei, Hëttermillen, sont desservis du côté opposé.
- Ne seront pas desservis les arrêts de Greiveldange-Gemengebréck et Ehnen-Bromelt.

L'organisation de cette manifestation peut avoir des répercussions sur d'autres lignes RGTR. Veuillez consulter le site www.mobiliteit.lu pour plus d'informations.

Bous, le 8 mai 2026
Pour le Collège des bourgmestre et échevins

s. le Bourgmestre

s. le Secrétaire